



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N° 09/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le Jeudi 03 avril à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Cession d'actifs à
titre gracieux

M. Jean-Pierre BEGEL est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

SONT PRESENTS

26/03/2025

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques,, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (pouvoir de Dominique THOMAS), DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, HETT Paul, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (pouvoir de Stéphanie POIRIER), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MOUGIN Dominique, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick.

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

SONT EXCUSES

34

ADAM Christian, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à Véronique MARCOT), RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, THIERY François, THOMAS Dominique (donne pouvoir à Sylvie D'ALGUERRE), THOMAS Philippe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

36

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

36

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 088-200048726-20250403-DELIB2025_09-DE



Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Pour rappel, en 2019 et 2020, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a conduit les travaux d'aménagement du site France Services (anciennement MSAP) d'Epinal pour le compte de la ville d'Epinal dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre déléguée.

Pour rappel, le montage financier de l'opération se présente comme suit :

- Coût total des travaux : 229 890,15 € ;
- Subventions et FCTVA perçus : 218 566,32 € ;
- Reste à charge pour le PETR : 11 323,83 €.

Cette opération avait été envisagée à l'époque au regard de la compétence Maison de Services aux Publics (MSAP) déléguée par les trois EPCI membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à cette même collectivité.

Dans le cadre de la mise à plat de l'actif de la collectivité visant à préfigurer le passage à la M57, il a été constaté que :

- Les actifs correspondant à l'opération n'avaient jamais fait l'objet d'amortissement ;
- La ville d'Epinal perçoit des loyers pour ce même équipement.

Dans ces conditions, afin de régulariser la situation et après attache préalable auprès des services de la Trésorerie, il est proposé une cession des actifs à titre gracieux à la ville d'Épinal. Au regard du plan de financement rappelé précédemment, cette opération induit pour le PETR le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 11 323,83 € à la ville d'Epinal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le tableau en annexe joint à la présente délibération, listant les fiches inventaires concernées avec leur valeur nette comptable ;

Considérant la situation de l'équipement considéré par la cession des actifs ;

Considérant qu'en l'état les actifs sont la propriété du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Considérant l'absence d'amortissement ;

Considérant le reste à charge de l'opération qui est de 11 323,83 €.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVENT la cession à titre gracieux des actifs à la ville d'Epinal,

APPROUVENT l'octroi d'une subvention d'équipement à la ville d'Epinal d'un montant de 11 323,83 €,

AUTORISENT Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte utile à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN

